

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

JONCOURT

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...

**Legende**

- Cimetière
- Installations agricoles non classées
- Cavités souterraines

**Nouvelle construction**

- Hangar agricole
- Nouvelle construction

**Limites de zones**

- Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
- UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

**Eléments à protéger**

- Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
- Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés

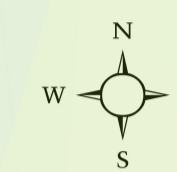
**Zone inondable**

- Zones inondables issues de données communales
- Zones de ruissellement

Patrimoine	
Números	Désignation
1	Calvaire
2	Calvaire
3	Cimetière militaire
4	Monument des arbalétriers
5	Eglise
6	Calvaire
7	Cimetière militaire
8	Tilleul centenaire
9	Cimetière
10	Blockhaus
11	Blockhaus
12	Mausolée



Echelle : 5000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
RD 1044 - Hameau de Riqueval  
02420 BELLICOURT  
03.23.09.50.51

